

Se déplacer la nuit en Ile-de-France Constat et perspectives

A la demande du STIF, une étude menée par le cabinet de conseil Alenium Consultants sur l'offre en matière de transports publics la nuit en Ile-de-France a été présentée aux membres du Conseil du STIF. Cette étude se base en partie sur les données recueillies par l'OMNIL, l'observatoire de la mobilité en Ile-de-France.

Cette étude expose également plusieurs pistes de travail pour améliorer les déplacements nocturnes sur l'ensemble de la Région.

Elle conclut que le besoin de transports en commun par mode lourd (train, métro) n'est pas avéré, et fait des propositions pour améliorer l'offre de nuit par Noctilien, étudier les transports en commun par métro la nuit seulement sur certaines nuits spécifiques, et renforcer l'articulation entre les offres alternatives et les arrêts des transports en communs nocturnes.

Les habitudes de déplacements des Franciliens la nuit (entre 21h et 6h00 du matin)

Qui, quand, pourquoi, comment ? L'Observatoire de la Mobilité en Ile-de-France (OMNIL) étudie la mobilité des Franciliens afin d'éclairer les décisions du STIF qui visent à adapter au mieux l'offre de transports aux besoins des voyageurs. 18 000 personnes ont été interrogées* sur l'ensemble de leurs déplacements de la veille, voici ce qu'ils ont répondu pour leurs déplacements nocturnes :

Que l'on soit en semaine ou en week-end les Franciliens se déplacent peu la nuit. En effet, les déplacements nocturnes ne représentent que **5% à 9%** des déplacements sur un jour entier, soit 2 à 3 millions de déplacements tout modes confondus (voiture, transports en commun, marche, vélo, etc.). Du lundi au jeudi les trois quarts de ces déplacements nocturnes se font de 21h à minuit alors que le vendredi et le samedi la fin de soirée s'étend sur le cœur de la nuit.

Plus de la moitié des déplacements la nuit sont réalisés en voiture ou en deux-roues motorisés (60% le samedi) principalement au détriment de la marche. Quant aux transports en commun ils sont utilisés pour environ 20% des déplacements les nuits du lundi au vendredi (un peu moins le samedi), soit une part similaire à celle observée en journée.

Les déplacements en fin de soirée (21h-minuit) et au cœur de la nuit (minuit-4h) sont essentiellement liés aux loisirs et autres activités personnelles, alors que ceux effectués tôt le matin (4h-6h) sont principalement liés au travail.

En semaine, une majorité des déplacements nocturnes est effectuée par des hommes (60%) mais cette proportion tend à s'équilibrer le week-end.

Contacts Presse

- Sébastien Mabile : 01 47 53 28 42 – sebastien.mabile@stif.info
- Hélène Duguet : 01 82 53 80 90 – helene.duguet@stif.info

Enfin, si environ 40% des déplacements la nuit sont effectués par des résidents de grande couronne, ce sont les Parisiens qui sont les plus mobiles la nuit. Plus de la moitié des déplacements de nuit se font exclusivement au sein de Paris et du cœur de métropole.

**Enquête Globale Transport de 2010 (STIF-OMNIL-DRIEA) 18 000 franciliens ont été interrogés sur leurs déplacements la veille de l'enquête de 3h du matin le jour à 4h du matin le jour J+1.*

L'offre actuelle en matière de transports la nuit

Les lignes de trains, RER et les 14 lignes de métro fonctionnent toute l'année de 5h00 à 01h00 du matin en semaine. Les horaires des métros ont été étendus d'une heure le samedi en 2006 puis le vendredi et veille des jours fériés en 2007. Ce renfort a permis de réaliser 127 000 trajets supplémentaires le samedi soir après 20h et d'accompagner deux fois plus de voyageurs le samedi après minuit. 122 000 personnes utilisent en moyenne le métro entre 00h et 2h le samedi

Le Réseau de bus de nuit Francilien, le Noctilien, compte aujourd'hui 48 lignes qui circulent de 0h30 à 5h30 du matin, soit entre la fermeture et l'ouverture des réseaux ferrés de jour. Il se substitue à de nombreuses liaisons de journée (RER, Train, métro et tramway). Renforcée de manière continue depuis 2009, le Noctilien est le mode de transport dont la fréquentation progresse le plus en Ile-de-France. Environ 24 000 personnes utilisent ce service en semaine et 38 000 en moyenne le week-end.

Enfin, le STIF a développé une offre de « nuit festive » pour faire circuler une partie des métros, trains et RER toute la nuit pour le réveillon du 31 décembre, pour la Fête de la musique et pour certains événements de grande ampleur comme la finale de la coupe d'Europe de football à l'été 2016.

Perspectives pour l'amélioration de l'offre de transport nocturne : un besoin de transports en commun lourds non avéré

L'étude souligne que les pratiques de mobilité des Franciliens la nuit ne traduisent pas un besoin de transports en commun lourds toute la nuit. En effet, les besoins de déplacements baissent considérablement après minuit.

Ainsi, au cœur de la nuit, la **poursuite du développement et l'approfondissement du réseau Noctilien** pourrait être une des mesures d'amélioration de l'offre de transports la nuit la plus pertinente, souligne l'étude. Cela consisterait à des renforts de fréquences sur les lignes, à la création de nouvelles lignes de substitution pour les lignes de train et à la création de nouvelles lignes de rocade Noctilien dans le cœur de métropole pour améliorer les déplacements des usagers de banlieue à banlieue.

En ce qui concerne les modes de transports en commun lourds (trains, RER, métro), l'étude propose **l'amélioration de l'attractivité des modes ferrés** en soirée et en extrême soirée, sans pour autant proposer que ces modes de transports fonctionnent toute la nuit : il s'agirait de renforts de fréquences des trains et RER, de l'extension des horaires de circulation des bus desservant les gares de grande couronne (pour que le train-RER conserve sa pertinence pour des déplacements porte-à-porte), de l'amélioration des fréquences de passage des lignes de tramway en soirée et la nuit, et de l'harmonisation des fréquences de passage des lignes de métro en soirée la semaine.

En ce qui concerne plus spécifiquement le métro toute la nuit, l'étude propose de ne l'approfondir que certaines nuits spécifiques (cf. offre festive).

Enfin, l'étude rappelle qu'au-delà des services proposés par le STIF, les usagers disposent aujourd'hui d'une **multiplication d'offres alternatives et complémentaires** aux transports en commun la nuit. Au-delà des taxis, les Franciliens peuvent également recourir à des systèmes en libre-service comme le Vélib' ou l'Autolib', des solutions d'auto-partage, des services VTC pour leurs déplacements. Il serait donc opportun



Contact Presse

→ Sébastien Mabile : 01 47 53 28 42 – sebastien.mabile@stif.info
→ Hélène Duguet : 01 82 53 80 90 – helene.duguet@stif.info

de **renforcer l'articulation entre les offres alternatives et les arrêts des transports en communs nocturnes.**

Le STIF a interrogé la SNCF et la RATP pour estimer les possibilités d'évolution du **réseau ferré la nuit** (train et métro)

S'agissant du **réseau de train et RER**, la SNCF et la RATP estiment que toute augmentation d'offre la nuit, à moyen terme, serait fortement contrainte en raison du plan de modernisation sans précédent engagé sur le réseau, qui accueille par ailleurs sur la partie SNCF un volume important d'autres circulations (Fret de nuit notamment).

Pour le métro la nuit :

Pour la RATP, l'extension des horaires de nuit sur le **réseau du métro** est complexe à initier sans fortement dégrader la qualité des services actuels. Ce sont en effet plus de 400 chantiers par nuit en moyenne qui sont mis en œuvre sur le réseau pour garantir la sécurité et la fiabilité du réseau. Une telle extension des horaires nécessiterait donc non seulement un report des chantiers du week-end sur les nuits de la semaine (fermer le métro plus tôt comme à Londres), mais également un besoin supplémentaire de personnel en station et une évolution, voire une refonte, des systèmes informatiques.

Concernant plus spécifiquement **les lignes automatiques**, la RATP précise que si l'automatisation permet d'améliorer la régularité, la fréquence et la souplesse d'exploitation tout le long du service, ces lignes nécessitent également plusieurs entretiens spécifiques (par exemple : l'entretien des portes palières, le nettoyage des drains) et entraînent obligatoirement des contrôles supplémentaires.

A retenir

- Les déplacements la nuit représentent seulement entre 5 à 9% des déplacements quotidiens.
- En semaine, près de trois-quarts des déplacements nocturnes se font pendant la fin de soirée de 21h à minuit. Ils sont donc satisfaits sur le réseau métro/RER, mais pas totalement sur le réseau bus.
- La demande ponctuelle d'ouverture la nuit concerne en réalité des nuits spécifiques. Elle est potentiellement satisfaite par les offres mises en place par le STIF : nuit festive, extension d'horaire le week-end et le Noctilien. Elle reste conditionnée à l'amélioration de l'attractivité des transports en commun (la sécurité).

L'extension des dispositifs d'ouverture la nuit, le week-end reste soumise à la capacité des opérateurs de transports (RATP, SNCF et OPTILE) de présenter une solution pertinente et économiquement réaliste sans compromettre les travaux d'entretien des réseaux.



Contacts Presse

- **Sébastien Mabile** : 01 47 53 28 42 – sebastien.mabile@stif.info
- **Hélène Duguet** : 01 82 53 80 90 – helene.duguet@stif.info